

TERRITOIRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPAL  
Suivi environnemental saison 2010-2011

Indicateurs de suivi	Mesure de performance	Référence légale	Cible	Fréquence de la prise de donnée / du suivi	Résultats 2009-10	Commentaires / actions / mesures correctives	Référence FSC
<b>Valeurs environnementales</b>							
Jetées restreintes en nombre et utilisation des sous produits	Nombre de jetées ou superficies par chantier ou ha de chantier	OPMV 2	Superficies occupées par les jetées et les par les chemins jusqu'à maximum 4%	suivi annuel	Superficie totale de coupe: 240 ha. Superficie jetées et chemins: 7.4 ha.  % Total: 3 %	Nous avons réutilisé les vieux chemins sur les terrains privés voisins. La récupération de bois de chauffage sur les jetées a été autorisée par la MRC à la fin des travaux de récolte.	5.3.3
Taux de récolte	Superficie, volume, % de prélèvement	calcul de possibilité	Respect de la possibilité	suivi annuel	Volume récolté : 70% de la possibilité Superficie récolté : 70% de la possibilité	Balancer les superficies et les volumes récoltés et continuer d'appliquer les stratégies actuelles jusqu'au renouvellement du calcul de possibilité en 2013	5.6.1
Variabilité historique et naturelle forestier (revue de littérature - objectifs d'aménagement + suivi décennaux)	Production prioritaire PIB-PIR 2066 ha vs strate pib actuel 1035 ha	plan quinquennal d'intervention	Augmentation graduelle du % de superficie en strate de pib et de feuillus tolérants	Révision du calcul de possibilité forestière	Note : lors de la révision du CPF  Annuel	Utiliser les stratégies d'aménagement favorisant le Pib et les feuillus nobles (CPF du forestier en chef et politique de rétention)  Reboisement de 30 000 Pib Blanc par mini bande au secteur Grove (coupe avec réserve de semencier 20006)	6.1.3 (6.3.1)
Rétablissement du Pin blanc, et amélioration de la qualité et vigueur des feuillus tolérants	Production prioritaire CHN 1163 ha vs strate de FT actuel 1065 ha			Annuel			
Objectifs quantitatifs à court et moyen terme	Résultats attendus par famille de traitement	rapport annuel d'intervention	Respect des objectifs d'aménagement	suivi annuel	Respect des objectifs d'aménagement ; 70 %	Un secteur non conforme (érable à sucre prélevé en trop) Nous avons informé les travailleurs forestiers des objectifs d'aménagement et fait un suivi pendant les opérations forestières. <u>Mesure de correction : marteler les érables à prélever car les travailleurs ont de la difficulté à différencier l'érable rouge de l'érable à sucre</u>	6.3.2

TERRITOIRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPAL  
Suivi environnemental saison 2010-2011

	sylvicoles						
Espèces menacées	(répertoriées - protégées)	liste des espèces menacées ou vulnérable au Québec et Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec	Conserver les habitats reconnus et appliquer les mesures particulières recommandées par les instances gouvernementales	repérage durant l'inventaire avant intervention	Aucune espèce menacée repérée dans le secteur d'opération	Inscrire au PAIF et inclure aux cartes opérationnelles les habitats légalement reconnus. Former le personnel forestier dans le but de reconnaître les habitats des espèces.	6,2
La protection des habitats fauniques (ex: ravage de chevreuil, héronnière)	Pour les ravages, voir le guide technique du MRNF. Pour les héronnières, conservation intégrale.	carte d'affectation, observation terrain	Interventions permises sous conditions	repérage durant l'inventaire avant intervention	L'habitat du chevreuil et de la gélinotte n'a pas été affecté par l'éclaircie	Mettre à jour les cartes d'affectations.	
Éviter la densification des chemins	Taux d'occupation des chemins sur la superficie total d'un chantier	OPMV 2	Maximum 2,3%	suivi annuel	<u>Superficie totale de coupe</u> : 240 ha. <u>Superficie occupée par les chemins</u> : 4.7 ha.  <u>% Total</u> : 2%	Limiter la surface de roulement du chemin à 5 mètres de largeur et réutiliser les vieux chemins. Nous avons utilisé les vieux chemins sur les terrains privés voisins.	6.3.4
Protection des cours d'eau et l'habitat du poisson.	(installation des ponceaux, protection des bandes riveraines. irrégularité/conformité)	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) art. 9, 17, 18, 26 à 34, 37, 39.	90% de conformité lors de l'installation et l'entretien de ponceaux.	suivi systématique durant les opérations forestières	<u>Éléments conformes</u> : <u>Éléments non conformes</u> : <u>% conformité</u> : 100 %	Une traverse de cours d'eau permanente et trois drainages ont été installées et évaluées conforme.	6.3.5 et 6.3.6
Orniérage (suivi MRNF)	La réduction de l'orniérage dans les coupes de	OPMV 1	Minimum de 90% des superficies de coupe peu ou	suivi annuel	100% des superficies non perturbées	Localiser les secteurs problématiques. Arrêter la récolte dans un secteur trop mou et le reprendre à l'hiver.	6.3.7 (6.3.12 ?)

TERRITOIRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPAL  
Suivi environnemental saison 2010-2011

	régénération		non perturbées. Aucun très perturbées.				
Occupation des sentiers de débardage (CPRS)	Taux d'occupation des sentiers de débardage sur les parterres de coupe avec protection de la régénération	RNI art 89	moins de 25%	suivi annuel	conforme	Favoriser des techniques de récolte pour limiter les sentiers de débardage tout en permettant la protection des tiges résiduelles et de la régénération préétablie (espacement des sentiers principaux $\pm$ 30 m.)	6.3.10
Blessures aux tiges résiduelles	Évaluer le taux de blessure aux arbres résiduels dans les secteurs de coupe partielle		+/- 10% de tolérance	suivi après coupe annuel	100% des secteurs de coupe avec un taux de moins de 10%	Maximum de 3 % de blessure	6.3.11
Régénération des sites après récolte	Appliquer une stratégie sylvicole qui favorise la régénération naturelle	RNI art 89-90	Maintenir ou augmenter la régénération naturelle en essence principale objective	3 ans et 8 ans après coupe	Voir tableau de bord, suivi des travaux	Reboiser les sites mal régénérés	6.3.14 - 6.3.15
Régénération des sites après récolte	Protection des petites tiges marchandes		Proportion des tiges de 10-22 cm détruites ne doit pas excéder 25%	suivi annuel	Secteur conformes : 100%	Par secteur, le taux de tiges détruites vari de 2.1 à 14.5%	6.3.14 - 6.3.15
Aires protégées (Refuges biologiques, bandes riveraines de CR,	Conservation intégrale	Loi sur les forêts, art. 24,4	aucune intervention permise	suivi annuel	Aucuns travaux dans une aire protégée ou dans un refuge biologique et les bandes riveraines ont été respectées	Identifier à l'aide de rubans, les portions du périmètre d'un site à protéger, avant les travaux. Les bandes riveraines ont été identifiées (rubans) et respectées.	6,4

TERRITOIRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPAL  
Suivi environnemental saison 2010-2011

Produits pétroliers	Nombre de déversements (récupération) Possible action déversement/récupération		Nettoyer les déversements accidentels et récupérer les produits pétroliers usés.	Suivi durant les opérations forestières	Aucun déversement majeur et les produits pétroliers usés ont été récupérés	Mettre en place une procédure d'urgence en cas de déversement et de récupération des produits pétroliers et donner la formation aux travailleurs forestiers Les déversements mineurs ont été nettoyés. Les trousseaux de déversements ont été fournis gratuitement aux entrepreneurs par la MRC.	6,7
Conversion forestière en plantation ou en usage non forestier			Maximum 5% de la superficie forestière des TPI		Aucune conversion forestière en plantation		6.10.1
Sensibilisation sur les incendies forestiers et autres perturbations naturelles	Nombre d'inspection (incendie) et de signalement (insectes et maladies)		Appliquer les normes minimales de prévention en forêt	Inspection incendie durant les opérations forestières du mois de mai, juin, juillet et août	Les opérations forestières ont été réalisées de septembre à mars,	Formation des travailleurs forestiers au début de la saison	
Forêt à haute valeur de conservation	Respect des cibles pour les FHVC identifiés		Application des modalités d'intervention pour les FHVC identifiés	suivi annuel	Aucune coupe dans les FHVC en 2010-11		9.
<b>Valeurs sociales</b>							
Activités illégales	Protéger les TPI d'activités illégales et non autorisées		Réduire le nombre de dossiers d'occupation sans droit	annuel	1 vérification pour coupe de bois illégale	Le dossier a été remis à l'enquêteur du MRNF. Vérification d'une occupation illégale sur TPI 103 Identification d'une ligne de lot entre un TPI et lot privé	1,5
Présence / règlement de différends	Obtenir des ententes avec les partenaires avant la demande de conciliation		Maintenir le nombre d'ententes au niveau actuel	Durant les consultations publiques	Aucune demande de conciliation	Consulter les partenaires avant le dépôt du PGAF, du PAIF et des FHVC. Une consultation publique a été faite pour le PAIF via les journaux et le site web et une visite terrain a été organisée avec les voisins de lot par la MRC.	2,3

TERRITOIRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPAL  
Suivi environnemental saison 2010-2011

Activités sensibilisation	Maintenir ou augmenter la participation aux activités de sensibilisation et d'éducation		Comité multiressources, table GIR, comité d'aménagement, journée de l'arbre et des forêts...	annuel	Le comité multiressources s'est réuni à 3 reprises. Organisation de la journée de l'arbre et des forêts		4.1.3
Formation des travailleurs forestiers	Le taux de travailleurs formés		Former les travailleurs forestiers et sylvicoles	Début de chaque nouvelle saison	Suivi des travailleurs forestiers par la MRC durant les travaux	La MRC a donné une formation aux travailleurs au début de la saison et elle a remis une copie des instructions à tous les travailleurs formés.	
SST des travailleurs forestiers (inspection de conformité)	Les travailleurs forestiers respectent les mesures de prévention en forêt		Respect des mesures de prévention et équipements de sécurité conforme	Inspection durant les opérations forestières	Suivi des travailleurs forestiers par la MRC durant les travaux	S'assurer que l'employeur prend les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs. La MRC a fait des inspections durant les opérations forestières pour vérifier les mesures de sécurité.	4.2.1
Contact avec les propriétaires fonciers adjacents touchés par les travaux d'aménagement	Maintien de la qualité visuelle des paysages, l'harmonisation des usages en forêt		Informé personnellement tous les propriétaires fonciers adjacents aux travaux	Durant la consultation publique du PAIF	Les propriétaires adjacents aux travaux ont été informés	Identifier les propriétaires fonciers adjacents aux travaux, prendre contact avec eux et les informer sur la nature des travaux. Une visite terrain a été organisée par la MRC avec les propriétaires fonciers adjacents.	4.4.2
Accès de l'information au public (PAIF, FHVC, etc.)	Le public a accès au PGAF, PAIF et FHVC par le site internet de la MRC de Pontiac		Mettre à jour l'information sur le site web	annuel	Le PGAF, PAIF et FHVC sont disponibles pour consultation au bureau de la MRC de Pontiac	Une version abrégée est disponible sur le site internet de la MRC Pontiac	7.4.1
<b>Valeurs économiques</b>							
Transformation dans des infrastructures manufacturières locales	Volume (%) transformé en Outaouais pour l'ensemble des bois récoltés sur		Offre de premier preneur pour les manufacturiers de l'Outaouais pour les bois	annuel	98 % des volumes récoltés sur les TPI ont été transformés en Outaouais	Tous les volumes ont été transformés en Outaouais sauf le sciage de peuplier (2 %) qui a été vendu à Produits forestiers Laurentien dans les Hautes Laurentides	5.2.2

TERRITOIRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPAL  
Suivi environnemental saison 2010-2011

	les TPI		récoltés sur les TPI				
Diversification des usages forestiers	Nombre de projet de diversification porté à l'étude			annuel	Deux projets	Premier projet : villégiature au Lac Hugues pour le TPI 56 Deuxième projet : Étude pour évaluer le potentiel acéricole pour le TPI 51	5.4.1
Achats et services locaux	Proportion d'achats de biens et services effectuée sur le territoire de la MRC de Pontiac		Favoriser les retombées économiques locales par les activités forestières	annuel	Valeur des contrats pour les entrepreneurs de l'Outaouais; 795 935.\$ 100% des contrats. 171 232.\$ pour les entrepreneurs du Pontiac ; 21.5%	Une politique d'appel d'offre publique est en vigueur pour les contrats de plus de 25000\$. Les fournisseurs de bien et service locaux seront favorisés.	4.1.1